

Image not found or type unknown



Renseignement sur annulation bon de commande

Par **lolotte 713_old**, le **08/10/2007 à 18:07**

Lorsque le délai de rétractation est dépassé , avons nous un autre recours pour annuler une commande ; car je me suis laissée tenter par l'achat d'un service à vaisselle chez ATLAS que je dois régler en 36 mensualités de 26 € 90 et après reflexion je m'aperçois que cela fait une somme énorme .rn Cet achat date du mois de Mai 2007.rnrn Merci de me donner la marche à suivre .

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007 à 18:14**

Bonjour.rnrnLa réponse est non, désolé d'après l'article 1134 du code civil.